

# Le Mag'

## #25 AFCCO

2<sup>nd</sup> Semestre 2023

Actualités

Événements

Stages

PÔLE FORMATION

Coiffure  
Bien-être

de Franche-Comté

by Afcco

L'école des entreprises  
de Franche-Comté

**Qualiopi**  
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre des catégories d'actions suivantes :  
- Les actions de formation  
- Les actions de formation par l'apprentissage

# Édito

de Michel Delgrande



Michel DELGRANDE



## EN VOILÀ UNE GRANDE NOUVELLE !

Si internet a bouleversé le monde et si les réseaux sociaux ont fini par avoir raison de notre passé, il ne faut jamais oublier d'où l'on vient !

Je profite de ce constat pour laisser momentanément le sujet formation de côté pour vous parler de solidarité professionnelle.

Hier on se réunissait, on se rencontrait et on échangeait pour se tenir informé mais au-delà de cela, on s'aidait, on se soutenait et on se retrouvait autour d'un casse-croûte.

Au besoin on militait ensemble pour défendre nos valeurs, notre métier, notre entreprise, nous étions tous inscrits à « la fédération nationale de la coiffure Française » devenue UNEC.

Aujourd'hui toutes ces bonnes choses ont tendance à disparaître pour aller vers un monde d'individualisme, on clique, on clique ! Et on a toutes les informations ou les produits que l'on souhaite, on se fiche des autres, on a plus besoin d'eux ! C'est d'un égoïsme affligeant car il ne faut jamais oublier d'où l'on vient et comment on a fait pour en arriver là.

Sans l'UNEC il n'y aurait pas eu l'AFCO et aujourd'hui, alors que l'AFCO est devenu un centre de formation référencé en Franche-Comté on ne doit pas oublier l'UNEC.

Celui qui oublie son passé n'a pas d'avenir dit le philosophe, certes.

Heureusement que certains ont encore ce feu sacré et cette conscience de se dire que plus on sera uni, plus on restera au sommet de l'actualité commerciale.

Il suffit de regarder les entreprises les plus performantes (petites ou grosses) qui fonctionnent très bien, elles s'informent, participent à la profession et se développent.

Elles ne se laissent pas gagner par la lassitude et le pessimisme de l'économie générale. Pour les soutenir, l'AFCO a décidé de faire du mécénat en soutenant toutes celles qui adhèrent à l'UNEC, en organisant deux stages de haut niveau par semestre avec des intervenants de renommée nationale ou internationale, OUI vous avez bien compris !

Ces stages seront offerts aux artisans adhérents de l'UNEC Franche Comté (tout inclus : repas du midi et têtes malléables fournies).

En voilà une bonne nouvelle, mais nous n'oublions pas également toutes les entreprises qui travaillent avec l'AFCO et qui ne sont pas adhérentes. Elles pourront en effet s'inscrire par le biais d'un financement OPCO (Fafcea ou Opco EP) pour effectuer ces stages ou s'inscrire à l'UNEC ce qui sera encore mieux.

Que dire de plus ? C'est du jamais vu et je pense que les places seront chères, je vous conseille après la lecture de cet éditto de bien regarder la brochure pour vite réserver votre stage car les places seront limitées.

Sur cette bonne nouvelle je vous souhaite d'agréables vacances d'été et de bonnes affaires pour ceux qui ont choisi de travailler, rendez-vous en septembre pour une nouvelle évolution de l'AFCO et une autre grande nouvelle dont nous aurons le plaisir de vous dévoiler la primeur cet automne.

Michel DELGRANDE

# Le Mag' #25 AFCO 2<sup>nd</sup> Semestre 2023

## Sommaire

- Édito de Michel Delgrande ..... 2
- L'Équipe UNEC F.C. & AFCO ..... 2
- L'Équipe des formateurs et professeurs... 3
- CAP & BP ..... 4
- Information
- Une nouvelle aide de l'État de 6000 € ..... 5
- Événement : Portes ouvertes AFCO ..... 5
- Concours : Trophée AFCO ..... 6
- L'AFCO s'engage
- Ensemble sur le chemin du BAC PRO ..... 7
- Initiative ..... 8
- AFCO & UNEC Franche-Comté
- Formation SST ..... 9
- Sensibilisation aux troubles cardiaques ..... 9
- Échange avec nos amis du Limousin ..... 10
- Reconnaissance ..... 10
- Rendez-vous de l'UNEC ..... 11
- Les Stages
- Programme 2<sup>nd</sup> semestre 2023 ..... 12
- EXCLUSIF Stages offerts aux adhérents UNEC ..... 13
- Contenus des stages ..... 13
- Retour sur les stages 1<sup>er</sup> semestre 2022 ..... 14
- Nos partenaires ..... 15



## L'Équipe des formateurs régionaux

### FORMATEURS

#### Formation continue



**Valérie Cagnetta**

Responsable artistique du Doubs - organisation des shows coiffures - coupes tendances - coupes au rasoir - coupes juniors - décoloration.



**Nanou Droit**

Responsable artistique régionale - coupes tendances - chignons - visagisme et stylisme - couleurs - permanente - nattages tressages.



**Émilie Parisot**

Chef d'entreprise, membre de l'équipe artistique de la Haute-Saône. Spécialiste coupes femmes pour les juniors 1<sup>er</sup> Niveau.



**Nicolas Beauflis**

Chef d'entreprise : spécialiste coupes hommes et barbe. Formation également pour les juniors coupes hommes 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Niveau.



**Thibault Royer**

Spécialiste chignons pour les brevets professionnels 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année. Nouveau programme (référentiel) mais aussi ouverture artistique.



**Serge Donier-Meroz**

Chef d'entreprise, Spécialiste coupes hommes, barbier et dessin tribal. Formation également pour les juniors BP 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année option entretien pilo-facial.

### PROFESSEURS

#### Formation initiale CAP et BP



**Laurène Rodriguez**

Professeur d'Arts Appliqués CAP et BP



**Florence Chauvin**

Professeur de pratique CAP et BP en charge des relations entreprises Professeur Principal BP 2



**Karim Latrache**

Professeur de gestion - management BP



**Kader Keddouci**

Professeur de français - histoire / géographie - PSE - CAP et Découverte sur le monde BP



**Pascale BAUD**

Directrice Pédagogique - Professeur de pratique CAP - BP et Professeur de Savoirs Associés CAP



**Delphine Philippe**

Professeur de pratique CAP - BP et Professeur de technologie BP Professeur Principal CAP 1 et BP 1



**Guillaume Sermier**

Professeur de sciences/mathématiques CAP et sciences BP



**Geneviève Truchetet**

Professeur d'anglais CAP



**Myriam Bakir**

Professeur de pratique CAP



**Pierre Oudot**

Professeur d'Éducation Physique et Sportive CAP



**Marion Hyvernat**

Professeur de Pratique CAP Professeur Principal CAP 2 et accélérés



**Alicia Lo Presti**

Professeur de Pratique CAP et BP

## L'équipe UNEC F.C.

**Marion Chopard-Lallier**  
Présidente UNEC Doubs

03 81 88 63 87

**Olivier Guillaume**  
Président UNEC Jura

03 84 24 50 50

**Nanou Droit**  
Présidente UNEC Haute-Saône

03 84 78 47 47

**Patrice Binetruy**  
Président UNEC Territoire de Belfort

03 81 88 63 87

## LES PRÉSIDENTS



Marion CHOPARD-LALLIER



Olivier GUILLAUME



Nanou DROIT



Patrice BINETRUY

## L'équipe AFCO

**Michel Delgrande**  
Président / AFCO

**Pascale BAUD**  
Directrice Pédagogique

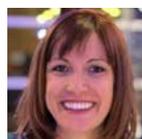
**Élodie Revillard**  
Directrice Administrative

**Sandra Ramos**  
Directrice Comptabilité et Gestion

**Charlotte Leloup**  
Assistante Administrative en apprentissage

03 81 88 63 87

03 81 88 63 87



Pascale BAUD



Élodie REVILLARD



Sandra RAMOS



Charlotte LELOUP

# CAP

CAP : ÉCOLE PRIVÉE OU EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Certificat d'Aptitude Professionnelle

## La formation initiale ou première, c'est la préparation au CAP Coiffure

L'AFCO prépare ses élèves au diplôme du CAP Métiers de la coiffure après la 3ème mais aussi au diplôme du CAP Métiers de la coiffure en un an dans le cadre d'une formation accélérée pour adulte. Le CAP Métiers de la coiffure est une qualification attribuée à l'élève à l'issue d'un examen qui lui permet par la suite de poursuivre ses études, de s'installer en tant que coiffeur à domicile ou alors de travailler dans un salon de coiffure.

### Modalité de la formation :

- Deux années de formation
- 413 heures de formation / an
- Cours les mercredis et jeudis (et les mardis pour la formation en un an)
- Entreprise les mardis, vendredis et samedis (les vendredis et samedis pour la formation en un an)

# BP

EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE  
OU EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Brevet Professionnel

Après l'obtention du CAP, il est possible de poursuivre ses études de coiffure au sein de l'AFCO avec un BP en alternance sur deux ans. Ce diplôme est essentiel afin de pouvoir ouvrir et devenir gérant de son propre salon de coiffure. Cette qualification est l'assurance de l'acquisition de l'agilité du coiffeur combinée à la rigueur du gestionnaire. L'AFCO propose cette formation associée à un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation afin de préparer au mieux ses élèves à la vie active.

### Modalité de la formation :

- Deux années de formation
- 400 heures de formation / an
- Cours les lundis et mardis
- Trois jours en entreprise



**PCO EP**  
Opérateur de compétences  
des Entreprises de Proximité

### TAUX DE RÉUSSITE CAP

2009 / 2010	94%
2010 / 2011	94%
2011 / 2012	94%
2012 / 2013	100%
2013 / 2014	93%
2014 / 2015	97%
2015 / 2016	96%
2016 / 2017	93%
2017 / 2018	95%
2018 / 2019	87,5%
2019 / 2020	96% en CCF*
2020 / 2021	92%
2021 / 2022	87,1%

### 2022 / 2023

résultats non connus à l'impression de ce document

### TAUX DE RÉUSSITE BP

2009 / 2010	79%
2010 / 2011	86%
2011 / 2012	90%
2012 / 2013	93%
2013 / 2014	91%
2014 / 2015	85%
2015 / 2016	88%
2016 / 2017	84%
2017 / 2018	88%
2018 / 2019	100%
2019 / 2020	93% en CCF*
2020 / 2021	54%
2021 / 2022	85,71%

### 2022 / 2023

résultats non connus à l'impression de ce document



### INFORMATIONS

## Nouvelle aide de l'État : 6 000 € pour l'embauche d'alternants au 1<sup>er</sup> janvier 2023



### 6 000 € d'aide à l'embauche d'un salarié de moins de 30 ans en apprentissage ou en contrat de professionnalisation

Pour les contrats conclus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023



Afin de poursuivre son soutien au déploiement de l'alternance, le Gouvernement a déclaré que les aides exceptionnelles à l'alternance sont renouvelées pour 2023. Toute entreprise recrutant un apprenti ou un jeune de moins de 30 ans en contrat de professionnalisation entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023 devrait ainsi bénéficier d'une aide de 6 000 € versée au titre de la première année d'exécution du contrat.

### Cette aide répond à un triple objectif :

- Favoriser l'embauche d'apprentis sur les niveaux bac ou inférieurs dans les plus petites entreprises
- Susciter l'engagement des entreprises en les soutenant dès la première année dans le projet de recrutement en alternance
- Simplifier le dispositif pour les jeunes et leurs employeurs

### ÉVÈNEMENT

## Portes Ouvertes AFCO samedi 25 mars 2023

Le Centre de formation Coiffure a ouvert ses portes aux futurs élèves le samedi 25 mars 2023.

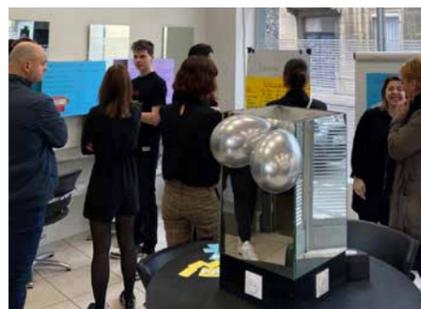
### Ce sont les élèves de 2<sup>ème</sup> année en CAP Métiers de la Coiffure qui ont donné toutes les explications sur le nouveau référentiel.

De véritables professionnels qui ont transmis aux futurs élèves cette envie d'apprendre le métier de la coiffure.

Différents ateliers avaient été créés afin de présenter les différentes matières étudiées et de présenter pour certains élèves leurs projets concernant l'épreuve du Chef d'œuvre à l'examen.

Dans un esprit de convivialité, les futurs élèves ont eu la possibilité de poser des questions et ainsi se conforter dans leur projet de formation.

Les parents ont été également rassurés en rencontrant toute l'équipe pédagogique et administrative, avec un taux de réussite à 86 % l'AFCO issue de l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure de Franche-Comté peut se permettre de dire qu'elle est la référence en matière de formation dans notre région.



Salon Pédagogique (ci-contre et ci-dessous)



L'équipe administrative

# Trophée AFCO le 24 avril 2023 à Besançon



Évènement important pour les jeunes CAP en 2<sup>ème</sup> année qui se sont affrontés au grand concours « Coupes Hommes Tendances et Coiffures Artistiques »

Cette année, 32 candidats ont travaillé sans relâche pour montrer à leurs aînés un travail de précision, de création et artistique.

Nos lauréats ont ainsi démontré qu'ils étaient en phase avec leur futur métier, nous avons vu des coiffures artistiques hors du commun.

Michel Delgrande remercie les professeurs et les membres du jury pour leur participation à cette journée. Ainsi que les sponsors : L'Oréal Professionnel, Eugène Perma et Novacoiff pour les différents lots.

**Bravo à tous et toutes pour ces belles démonstrations.**

**LE CLASSEMENT :**

**Coiffage Artistique Féminin :**

- 1<sup>er</sup> Prix : Sarah PERRETON
- 2<sup>ème</sup> Prix : Hugo POULEUR
- 3<sup>ème</sup> Prix : Éléonore HANDEL

**Coupe Homme :**

- 1<sup>er</sup> Prix : Kevin ERSA
- 2<sup>ème</sup> Prix : Emre RUZGAR
- 3<sup>ème</sup> Prix : Lauréda MONNIN



## RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025

# ENSEMBLE...



*sur le chemin du*  
**BAC Pro**

## LE MONDE CHANGE ET L'OFFRE DE FORMATION AUSSI !

**L'AFCO propose la mise en place du nouveau diplôme :  
BAC Pro Métiers de la coiffure préparé  
en 3 ans ou en 2 ans après un CAP.**

Ce nouveau diplôme ouvre les portes de l'avenir à la jeunesse en répondant aux attentes des entreprises en matière de recrutement.

Avec l'AFCO, soyez acteur de cette évolution !

Nous vous attendons nombreux pour échanger sur le sujet et préparer ENSEMBLE le futur à l'occasion de l'une de nos réunions d'information et de mise en place prévues aux dates suivantes :

**À VOS AGENDAS**

Besançon  
École AFCO :  
Jeudi 19 Octobre 2023

Haute-Saône  
Territoire de Belfort :  
Lundi 23 Octobre 2023

Chambre des Métiers du Jura  
Lons-le-Saunier :  
Jeudi 16 Novembre 2023

*Pour se former, ils offrent une coupe de cheveux aux personnes dans le besoin*



Pour valider leur cursus, quatre apprentis en coiffure ont décidé de créer un atelier éphémère destiné aux personnes dans le besoin. En échange d'une coupe de cheveux gratuite, les élèves peuvent s'exercer et terminer leur formation. Une initiative solidaire qu'ils espèrent pérenniser.

Article publié le 18 mars 2023 dans l'HEBDO 25 par Martin Saussard

**L'installation, le service, la prise en charge et le rendu final, tout doit être professionnel. Pourtant, ces 4 apprentis de l'AFCO sont encore en formation. Pour valider leur année, il leur a été demandé de réaliser « un chef d'œuvre » : sorte de projet pour lequel les étudiants doivent s'entraîner toute l'année avant de présenter le résultat à un jury.**

Dans ce cadre, Alexe, Loubna, Michel et Sarah ont créé un atelier pour les gens qui en ont le plus besoin. « Des personnes qui n'ont pas forcément les moyens financiers, ni le temps ou le salon adéquat pour se coiffer comme elles le souhaiteraient », explique Loubna. « Nous avons contacté plusieurs associations, entreprises et organismes qui aident des familles dans le besoin, pour faire connaître notre projet. Chaque client se déplace dans nos locaux, le mercredi de 9h à 13h. »

#### Un système « donnant-donnant »

Un système « donnant-donnant » où les apprentis continuent de leur côté à s'exercer. « Nous sommes en CAP accéléré qui dure un an mais nous pouvons ensuite poursuivre vers un bac professionnel de deux ans. » poursuit Loubna, 20 ans, qui a choisi de se réorienter après des études dans le Droit.

Prévue jusqu'au mois de mai, date du rendu du chef d'œuvre, les quatre apprentis souhaitent néanmoins poursuivre cette initiative solidaire au-delà. Et permettre à chacun d'avoir la plus belle coupe de cheveux possible.



*Sauveteur, secouriste du travail (SST)*



Pour répondre à l'obligation ministérielle incombant aux filières professionnelles, les élèves CAP 2 et accélérés ont suivi la formation SST : Sauveteur, Secouriste au Travail sur une période de 14 heures avec Monsieur Pierre OUDOT, professeur d'Éducation Physique et Sportive et Formateur SST.

La formation SST permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Repérer les situations dangereuses en entreprise et être capable de relayer les informations.
- Participer à la mise en œuvre d'actions de protection ou de prévention
- Connaître les procédures d'alertes
- Maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premier secours.

Cette formation a fait l'objet d'une évaluation conduisant à l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail qui devra être actualisé tous les deux ans afin de maintenir les compétences acquises.



*Unec : sensibilisation des salariés à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent avant leur départ en retraite*

**La loi du 3 juillet 2020 a créé un statut de « citoyen sauveteur » pour toute personne qui « porte assistance de manière bénévole à une personne en situation apparente de péril grave et imminent ».**

**Dans ce cadre, les entreprises doivent proposer aux salariés une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent préalablement à leur départ à la retraite.**

Ces dispositions ont été précisées par un décret du 19 avril 2021 publié au journal officiel avec les règles relatives au moment de la délivrance de l'action de sensibilisation et les compétences acquises par le salarié à l'issue de la sensibilisation. Un arrêté du 7 septembre 2022 paru au Journal officiel du 22 janvier 2023 relatif à la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et gestes qui sauvent a apporté deux précisions quant aux personnes éligibles à dispenser l'action de sensibilisation et quant à l'adaptation de cette action aux salariés disposant au préalable de l'action de sensibilisation d'un certificat en matière de gestes de premiers secours.

Moment de la délivrance de l'action de sensibilisation L'action de sensibilisation se déroulera pendant l'horaire normal de travail. Le temps consacré à cette sensibilisation sera considéré comme du temps de travail effectif ce qui permettra aux salariés d'être rémunérés à l'échéance normale (Art. D1237-2-2 du Code du travail). Elle est dispensée en présentiel et sur une durée de 2 heures.

Cette sensibilisation donne lieu à la délivrance d'une attestation. Le nombre d'apprenants par session de formation est de 15 maximum pour au minima un formateur.

#### COMPÉTENCES AQUISSES PAR LE SALARIÉ À L'ISSUE DE LA SENSIBILISATION

Proposée par l'employeur, cette sensibilisation permettra au salarié avant son départ volontaire à la retraite d'acquérir les compétences nécessaires pour :

- Assurer sa propre sécurité, celle de la victime ou de toute autre personne et de transmettre au service de secours d'urgence les informations nécessaires à son intervention ;
- Réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée ;
- Réagir face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un défibrillateur automatisé externe.

#### Modalités d'organisation de la sensibilisation

##### PERSONNES ÉLIGIBLES À LA DISPENSE DE SENSIBILISATION :

Sont autorisées à dispenser la sensibilisation aux gestes qui sauvent les personnes dont la formation a fait l'objet d'une décision d'agrément de formation délivrée soit par le préfet du département où sont prévues ces formations soit par le ministre chargé de la sécurité civile, à savoir :

- Les services d'incendie et de secours ;
- Les associations agréées ;
- Les organisations habilitées à la formation aux premiers secours ;

Les organismes et les professionnels peuvent dispenser cette sensibilisation sous réserve de respecter certaines conditions :

- Soit être titulaires du certificat de compétences pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE FPS) ou du certificat de compétences pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE FPSC) ;
- Soit être titulaires du certificat de formateur en sauveteur secouriste du travail (FSST), à jour de leur maintien-actualisation des compétences ;
- Soit être majeurs, titulaires du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile – PSC 1 datant de moins de trois ans et formés par l'autorité d'emploi, sous sa responsabilité, aux recommandations techniques et aux propositions pédagogiques mentionnées à l'article 8 de l'arrêté du 30 juin 2017.

#### L'ADAPTATION DE LA SENSIBILISATION AUX SALARIÉS TITULAIRES D'UN CERTIFICAT OU ATTESTATION EN MATIÈRE DE GESTES DE PREMIERS SECOURS

Une adaptation de cette sensibilisation prenant la forme d'une information transmise par tout moyen sur l'importance de maintenir à jour leurs compétences peut être délivrée aux salariés attestant d'un certificat ou attestation, en cours de validité ou datant de moins de 10 ans, et notamment :

- Le certificat de sauveteur-secouriste du travail (SST) ;
- Le certificat de prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) ;
- Le certificat de premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ;
- L'attestation de sensibilisation aux « gestes qui sauvent » (GQS)



## Échange avec nos amis du Limousin

« Seul, on va plus vite ; ensemble, on va plus loin ».



L'équipe du CFA Pôle Coiffure Bien-Être du Limousin est venue du 13 au 15 mai 2023 rencontrer l'équipe du CFA de l'AFCO à Besançon.

Cet échange avait pour but de retisser les liens amicaux « historiques » mais aussi de visiter la région, profiter et échanger pour avancer plus loin dans la gestion et l'organisation de nos CFA respectifs.

C'est avec pleins d'idées et de projets que les deux équipes se sont quittées en se promettant un futur échange en Limousin.



U N E C F R A N C H E - C O M T É

## Reconnaissance

L'UNEC FRANCHE-COMTÉ existe depuis plusieurs décennies et eut à sa présidence des personnes prestigieuses comme Monsieur Roger Barthelemy ou Monsieur Michel Delgrande qui ont œuvré pour la défense et le développement de notre profession. L'UNEC FC va devoir clôturer son activité car nous travaillons dans le cadre des grandes régions avec la nouvelle entité de l'UNEC Bourgogne Franche-Comté.

J'en profite pour vous remercier de la confiance dont vous avez fait preuve en adhérant dans nos départements : UNEC 25, UNEC 39, UNEC 70 et UNEC 90.

Je remercie également les président(e)s et les membres des différents Conseils d'Administration pour leurs investissements, qui, je n'en doute pas, vont continuer pour vous soutenir dans vos activités et développements de vos entreprises.

Nous souhaitons valoriser quelques ami(e)s issu(e)s de nos quatre départements pour leur engagement, et, leur investissement de longue date.

Lors de l'Assemblée Générale de l'UNEC FRANCHE-COMTÉ organisée le lundi 20 mars 2023, nous avons mis à l'honneur la présidente de l'UNEC 70, Madame Nanou Droit. Nous te remercions pour ton investissement et ta passion que tu nous as partagé et transmise, tant au niveau artistique (Coiffeur en

France), les concours (UNECTROPHY, Olympiade), la formation (CEE et formatrice régionale), les commissions nationales, ton investissement à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Saône (CMA70) en tant que vice-présidente, etc... Ta présence chaleureuse et ton enthousiasme dans chaque manifestation (congrès) n'ont pas d'égal. Du fond du cœur **MERCI NANOU !**

Nous avons mis également à l'honneur pour l'UNEC 25, Monsieur Gérard Sancey, un ami fidèle. Une personne qui vous rend meilleur et plus efficace grâce à son investissement dans les shows, la formation, le syndicat et dans l'intendance. **MERCI GÉRARD** pour ta gentillesse !

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'UNEC FC (date à venir), nous mettrons à l'honneur pour l'UNEC 25, Madame Yvette Garcia, pour sa transmission et son savoir artistique qui a permis à plusieurs générations de tutoyer les étoiles et bien-sûr pour son investissement syndical.

**Merci à Monsieur Raphaël Maitrejean** (UNEC 39) pour la transmission de son savoir, tout particulièrement en coiffure masculine et pour son investissement comme Jury hors pair et dans le syndicalisme.

**Merci à Monsieur Sylvain Cointot** (UNEC 90) pour ses qualités artistiques et pour son dévouement dans les examens notamment en tant que CEE.



Patrice Binetruy  
Président UNEC Franche-Comté.



## Les rendez-vous de l'UNEC Du 11 au 13 mars 2023 à Poitiers



Cher(e)s collègues,

**Les Rendez-vous de l'UNEC 2023 se sont tenus avec succès à Poitiers les 12 et 13 mars et ce sont près de 200 élus coiffeurs, venus des quatre coins de France, qui ont échangé sur les enjeux stratégiques du secteur, avec un focus majeur sur la transition écologique.**

L'UNEC se fait fort d'accompagner la profession dans sa transformation vers un modèle responsable, avec notamment la parution très prochaine d'un guide dédié.

Lors de ces deux journées de travail, nous avons eu un échange nourri avec Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme. J'ai, à cette occasion, eu à cœur de l'interpeller à nouveau sur différents sujets, parmi lesquels l'abaissement de la TVA à 10 %.

Le Gouvernement reste frileux à l'idée mais se dit prêt à écouter nos arguments. J'ai également rappelé à Madame la ministre la problématique des entreprises qui s'installent, en faisant fi de la qualification professionnelle à laquelle notre profession est particulièrement attachée. À ce sujet, notons néanmoins que

des conventions régionales avec la DREETS se déploient progressivement sur l'ensemble du territoire pour lutter contre le travail illégal, le travail dissimulé, la concurrence déloyale et l'absence de BP dans les salons. Enfin, j'ai attiré son attention sur le sujet brûlant des retraites.

L'UNEC souhaite que toute personne ayant ses 43 annuités de cotisation puisse accéder à la retraite à taux plein, indépendamment de son âge. Et bien sûr, l'UNEC demande pour cette réforme un traitement égalitaire entre homme et femme. Vous l'aurez compris, la feuille de route est bien remplie pour les mois à venir. Si le secteur de la coiffure ne cesse de se développer, en témoignent les derniers chiffres de notre baromètre économique, certaines entreprises se retrouvent en difficulté et ont besoin d'un réel coup de pouce : c'est en ce sens que l'UNEC a lancé, via son Institut I2CR, des formations pour stabiliser et développer son business coiffure. Je salue en parallèle l'initiative des Coachings du cœur, qui a pour vocation d'accompagner les entrepreneurs en difficulté. De quoi emprunter un chemin entrepreneurial éclairé avec l'arrivée des beaux jours !

Christophe Doré

Président de l'Union nationale des entreprises de coiffure.

Édito publié dans l'UNEC MAG'40 Le journal des adhérents d'AVRIL-MAI-JUIN 2023.



Une délégation régionale était présente lors de ces rendez-vous de la Coiffure, dans un bel esprit d'équipe, nous nous sommes rassemblés et nous étions présents lors de ces trois journées pour un objectif commun : faire grandir la profession et lui assurer un avenir serein.

# Programme des stages d'octobre à décembre 2023

## FORMATION À BESANÇON

### Octobre

16 OCTOBRE



Chignons 1<sup>er</sup> Niveau  
avec Thibault Royer.

PRÉ-REQUIS : BP 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année (Coiffure).

Reprise des bases pour réaliser un chignon en autonomie, faire preuve de méthodologie et faire les bons choix en terme de matériels et produits de coiffage.



23 OCTOBRE

Entretien Pilo Facial  
avec Serge Donier-Meroz.

PRÉ-REQUIS : BP 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année (Coiffure).

Démonstration sur dessin pour visualiser ce qu'on demande à l'examen du BP avec explication et démonstration sur modèle en temps réel de l'épreuve. Point sur les outils, l'hygiène, la tenue et la posture à adopter le jour de l'examen.



30 OCTOBRE

Coupes Femmes 2<sup>ème</sup> niveau  
avec Valérie Cagnetta.

PRÉ-REQUIS : CAP 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année ayant suivi le 1<sup>er</sup> niveau + BP 1<sup>ère</sup> année (Coiffure).

Le rappel des bases est contrôlé par notre formatrice, notre jeune stagiaire va évoluer vers des coupes dites commerciales.



30 OCTOBRE

Coupes femmes sculptées  
rapides, évolutives et commerciales  
avec Christian Navarre.

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés, Apprentis BP (Coiffure).

Maîtriser une technique efficace et rapide en additionnant géométrie de coupe et feeling de la création et du ressenti professionnel. Permettre aux participants d'acquérir les éléments d'une démarche conduisant à mettre en œuvre des techniques évolutives de coupes en phase avec des propositions actuelles et « tendance » à sa clientèle.

## Novembre

6 NOVEMBRE



Les chignons  
« FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2023 »  
avec Nanou Droit.

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés (Coiffure).

Techniques à la portée de tous. Simples ou sophistiquées, rock, romantique, chic, glamour. Des idées coiffures sur différentes longueurs. Réalisation d'accessoires simples qui valorisent la coiffure et enrichissent votre notoriété. Coiffeurs débutants ou confirmés.



13 NOVEMBRE

Chignons 2<sup>ème</sup> Niveau  
avec Thibault Royer.

PRÉ-REQUIS : Concerne les BP 1<sup>ère</sup> année et 2<sup>ème</sup> année ayant suivi le 1<sup>er</sup> niveau et/ou ayant des connaissances.

Réaliser un chignon à partir d'un visuel, choisir et maîtriser des techniques adaptées afin de proposer des coiffures commerciales et de mariages faciles et rapides.



20 NOVEMBRE

Coupes Hommes 1<sup>er</sup> niveau  
avec Nicolas Beaufile.

PRÉ-REQUIS : CAP 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année (Coiffure).

Reprise des bases, évolution de la coupe, programme adapté par rapport au niveau des stagiaires et selon le référentiel du CAP Métiers de la Coiffure.

## NOUVEAU STAGE/NOUVEAU FORMATEUR

20 NOVEMBRE



Attaches Événementiel Long Hair  
avec Delphine Charbonnier.

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés (Coiffure).

Réalisation de chignons avec plusieurs styles d'attaches. Savoir modeler ses coiffures pour les rendre plus bohème ou plus artistique. Abordé des techniques de torsades pour créer des attaches Coiffure long hair attaché. Créer du volume avec peu de matière et accessoiriser les coiffures.



27 NOVEMBRE

Coupes 1<sup>er</sup> niveau  
avec Emilie Parisot.

PRÉ-REQUIS : CAP 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année (Coiffure).

Reprise des bases, évolution de la coupe, programme adapté par rapport au niveau des stagiaires et selon le référentiel du CAP Métiers de la Coiffure.



## Décembre

04 DÉCEMBRE

Coupes Hommes 2<sup>o</sup> niveau  
avec Nicolas Beaufile.

PRÉ-REQUIS : CAP 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année ayant suivi le 1<sup>er</sup> niveau + BP 1<sup>ère</sup> année (Coiffure).

Le rappel des bases est contrôlé par notre formateur, notre jeune stagiaire va évoluer vers des coupes hommes dites commerciales.

## FORMATION À CHAMPGNOLE

### Octobre

02 OCTOBRE



Les chignons  
« FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2023 »  
avec Nanou Droit.

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés (Coiffure)

Techniques à la portée de tous. Simples ou sophistiquées, rock, romantique, chic, glamour. Des idées coiffures sur différentes longueurs. Réalisation d'accessoires simples qui valorisent la coiffure et enrichissent votre notoriété. Coiffeurs débutants ou confirmés.

## FORMATION À PUSEY

(à côté de Vesoul)

### Octobre

23 OCTOBRE



Les chignons  
« FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2023 »  
avec Nanou Droit.

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés (Coiffure)

Techniques à la portée de tous. Simples ou sophistiquées, rock, romantique, chic, glamour. Des idées coiffures sur différentes longueurs. Réalisation d'accessoires simples qui valorisent la coiffure et enrichissent votre notoriété. Coiffeurs débutants ou confirmés.

## STAGES OFFERTS AUX ADHÉRENTS DE L'UNEC

### EXCLUSIF!



13 NOVEMBRE

Coupes et Styling, Sensitive Cut  
avec Christophe Gaillet.

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés (Coiffure).

Réaliser des techniques adaptées pour des effets rapides et simples, basées sur les fondamentaux afin qu'elles soient réalisables sur tous types de cheveux : des lignes douces légèrement déstructurées afin de faciliter la coiffage. Utiliser une gestuelle évolutive afin de suivre le mouvement et la forme naturelle de la chevelure.



04 ET 05 DÉCEMBRE

La Trilogie du dégradé  
avec Jean-Michel Faretra.

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés (Coiffure).

Acquérir une posture efficace, maîtriser les différents gestes et techniques du dégradé. Réaliser des coupes sur cheveux secs et découvrir les tendances actuelles en coupe.

RÉSERVEZ VITE ! PLACES LIMITÉES

## Les contenus des stages

**PRÉ-REQUIS :** Artisans, salariés, apprentis (Selon le stage).

**JOURS :** LUNDI et / ou MARDI

**LES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS AUX STAGES :**

**DÉLAI D'ACCÈS :** 15 jours avant la date du stage, vous recevez toutes les informations sur les horaires, le matériel et le contenu de la formation choisie.

**TÉLÉPHONEZ à ÉLODIE** pour réservation **03 81 88 63 87**

**OBJECTIFS DE LA FORMATION CONTINUE :**

Se former pour acquérir de nouvelles connaissances et développer des compétences afin de dynamiser sa carrière professionnelle.

**STAGES :** Contenus adaptés aux besoins des entreprises, l'entreprise dispose ainsi d'un outil performant pour développer ses services, aucun dossier à préparer, ÉLODIE s'occupe de toute la partie administrative et mise en place.

**TARIFS :**

**FRAIS DE DOSSIER PAR STAGIAIRE : 49 €\***

**FRAIS DE DOSSIER POUR LES STAGES JUNIORS : 119 €** par stagiaire, aucune prise en charge, tête malléable incluse.

**LE(S) ARTISAN(S) :** Prise en charge **FAFCEA** selon les disponibilités financières.

**LE(S) SALARIÉ(S) :** Prise en charge par **l'OPCO EP** pour le coût pédagogique, pas d'argent à avancer, être à jour des cotisations, selon les disponibilités financières.

**ATTESTATION DE STAGE :** Une attestation est remise à chaque participant à la fin de chaque formation.

Concernant les stages Chignons : l'AFCO prêtera une tête malléable ou vous pouvez aussi prendre la vôtre.

Concernant les stages de couleurs et/ou mèches : Ajoutez 20 € pour les produits techniques.

**NOS FORMATIONS SONT ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP\*\***

\* Annulation possible sans frais de dossier jusqu'à 15 jours ouvrés avant le début de la formation.

\*\* Si vous avez besoin d'aménagement particulier pour suivre la formation, n'hésitez pas à nous contacter.



# Retour sur les stages du 1<sup>er</sup> semestre 2023



Stage coupes femmes 1<sup>er</sup> niveau avec Émilie Parisot



Stage coupes hommes 1<sup>er</sup> niveau avec Nicolas Beauflis

Stage coupes hommes 2<sup>ème</sup> niveau avec Nicolas Beauflis



Stage entretien pilo-facial avec Serge Donnier-Meroz

Ensemble, pour le futur de la coiffure.

L'ORÉAL  
Produits Professionnels

&

NOTRE OBJECTIF  
*vosre autonomie artistique*

PIVOT POINT

COSMETYCA

Agencement Produits Matériel Coiffure

PALCO PROFESSIONAL

MATERIEL AGV - CISEAUX TONDEO - COLORATION PALCO

2, impasse Faltans - 25220 ROCHE LEZ BEAUPRE  
Cyrill Gaulard - Tél : 03.81.61.38.55 - 06.35.59.45.24

HFZ  
ASSURANCES

ASSUREZ VOTRE SALON  
BÉNÉFICIEZ DE 15% DE RÉDUCTION  
AVEC LE CODE

#AFCO2023

WWW.HFZ-ASSURANCES.COM

03 81 54 37 29

27 QUAI DE STRASBOURG  
25000 BESANÇON

# Historique

L'AFCO, l'association franc-comtoise de Formation Coiffure, a été créée en juillet 1997 par l'Union Régionale des Coiffeurs de Franche-Comté (l'URFCO) et son Président **Michel Delgrande**.

L'AFCO a pour objectif de développer la formation première, la formation qualifiante, ainsi que la formation continue par le biais de stages destinés aux artisans et aux salariés. L'AFCO permet à ceux-ci de perfectionner leur niveau, de rester au fait des nouvelles tendances et de se développer.

Ce centre appartient aux 230 entreprises de coiffure franc-comtoises affiliées à la Fédération Nationale de la Coiffure Française, il fonctionne comme un lycée professionnel hors contrat.

## QUELQUES DATES

Juillet 1997

Création du centre de formation continue

Septembre 2000

Évolution en lycée professionnel pour préparer les Brevets Professionnels de coiffure

Septembre 2001

Ouverture d'une session de CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle)

Novembre 2007

L'AFCO fête ses 10 ans

Octobre 2010

10 ans de l'école (formation diplômante)

Septembre 2020

Évolution en CFA (Centre de Formation d'Apprentis)

Octobre 2020

Certification QUALIOPi

Novembre 2022

Audit de surveillance QUALIOPi validé



16, rue de Belfort  
25000 BESANÇON

Tél. 03 81 88 63 87  
Fax 03 81 50 43 97  
sandra@afco-besancon.fr  
elodie@afco-besancon.fr

Rejoignez-nous sur  
[www.ecole-coiffure-besancon.fr](http://www.ecole-coiffure-besancon.fr)

RETROUVEZ-NOUS SUR facebook



L'école des entreprises  
de Franche-Comté